



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2026-01-04

Séance du jeudi 22 janvier 2026

Date convocation :  
13 janvier 2026

Nombre de membres  
en exercice  
22

Présents  
21

Votants  
22

L'an deux mille vingt-six et le jeudi vingt-deux janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Stéphanie MENEHINI, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Danielle MECA à Stéphanie MENEHINI

Secrétaire de séance : Luc VEYRAT

### Objet : CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu le Code Général de la fonction Publique,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois (création et suppression) à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,

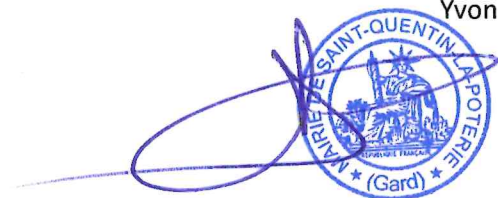
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet (catégorie C), pour accroissement temporaire d'activité,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Luc VEYRAT

Le Maire,  
Yvon BONZI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publiée le : **28 JAN. 2026**

Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture  
030-213002959-20260122-2026-01-04-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2026  
Date de réception préfecture : 28/01/2026